

UNSA-SANEER

Syndicat Autonome National des Experts de l'Éducation Routière

Liste des candidats à la CAP des IPCSR



Christine Laplace
IPCSR 1ère cl.
DDT de la Marne



Jean-François Sampieri
IPCSR 3ème cl.
DDPP des Bouches-du-Rhône



Florence Feyry
IPCSR 2ème cl.
DDTM de Gironde



Eric Bernard
IPCSR 3ème cl.
DEAL de Guyane



Hamid Mosbahi
IPCSR 2ème cl.
DDTM du Var



Adeline Rossi
IPCSR 3ème cl.
DDTM des Côtes-d'Armor



Christophe Nauwelaers
IPCSR 1ère cl.
DSR



Nathalie Malel
IPCSR 2ème cl.
DDT du Vaucluse



Bruno Cartier
IPCSR 2ème cl.
DDTM de Seine-Maritime



Stéphane Kohler
IPCSR 1ère cl.
DDT du Rhône



Valérie Meneut
IPCSR 3ème cl.
DDT de la Vienne



Pascal Thieffin
IPCSR 1ère cl.
DDTM du Nord

Du 30 novembre au 6 décembre 2018

Votez UNSA-SANEER

Du 30 novembre au 6 décembre, voter c'est décider Décidez de votre avenir et de celui de votre profession



Quatre années se sont écoulées depuis les dernières élections professionnelles de décembre 2014. Les mandats de vos représentants en CAP nationale prennent fin le 6 décembre 2018.

Ces quatre années ont été intenses et bien remplies.

Au plan des Ressources Humaines, 13 CAP de titularisation, promotion et de mutation se sont tenues, avec de très nombreux succès pour les agents qui nous ont fait confiance. Plusieurs dossiers ont été bouclés, comme l'établissement de la Charte de gestion qui a permis d'établir les critères de mutabilité clairs et connus de tous, l'adhésion au RIFSEEP, ce changement de régime indemnitaire a permis de débloquent le plafonnement de nos primes, ce qui a rendu possible une substantielle revalorisation et le décroisement des postes SR qui permet, enfin, aux IPCSR un déroulement de carrière diversifié. Le SANEER a été leader sur ces 3 dossiers d'envergure et prépondérants pour l'avenir du corps des IPCSR.

En ce qui concerne notre métier, la réforme du permis de conduire de 2014 a atteint ses objectifs, la réduction des délais d'attente des candidats pour le passage de l'examen.

Cette réforme nous a fortement impactés, recentrage de notre activité sur les examens, 13ème unité B, privatisation de l'ETG et suppression des IPCSR des jurys professionnels des examens PL relevant de l'Éducation Nationale. Le pire a toutefois été évité, la perte de l'ensemble des examens du groupe lourd, voire la privatisation totale, ce, grâce à la mobilisation et à notre opiniâtreté lors des discussions avec le cabinet du ministre de l'Intérieur.

Le SANEER est un syndicat libre et indépendant. Pour le SANEER, une organisation syndicale représentant les IPCSR ne peut envisager une alliance ou des actions communes avec les organisations professionnelles des EECA qui ont revendiqué et obtenu ces mesures et déclaraient « Vouloir remettre les IPCSR au boulot ! »

Le point positif de cette réforme, c'est le développement des missions de contrôle des IPCSR pour lequel le SANEER a beaucoup œuvré ces

dernières années. Aujourd'hui, ce sont les contrôles des opérateurs agréés ETG, les contrôles courts et longs des stages de récupération de points. A l'avenir, les IPCSR contrôleront la qualité des formations qualifiantes et les EECA labellisés. Ces missions permettront, avec l'obtention des postes SR, que seul le SANEER revendique depuis la première vague de décroisement, une véritable diversification des tâches et étofferont le panel des missions revenant aux IPCSR.

Le SANEER, un syndicat actif et présent, tout au long de ces quatre années. Dès lors qu'un dossier, un texte ou une thématique concernait ou pouvait avoir un impact sur le corps des IPCSR, que se soit lors d'un Comité Technique Ministériel (CTM) ou du CT d'administration centrale, au sein de groupes de travail, ou lors d'une simple réunion, le SANEER est le seul à avoir toujours répondu présent pour promouvoir ou défendre les intérêts des IPCSR. Jamais nous n'avons négligé le mandat que vous nous avez donné. Être un syndicat représentatif d'une profession impose de représenter les agents qui lui ont fait confiance, en tout lieu et à tout moment.

Du 30 novembre au 6 décembre, vous allez élire vos représentants à la CAP nationale des IPCSR. Les candidates et candidats du SANEER sont titulaires d'un mandat syndical comme délégué(e) départemental(e) ou régional(e). Ce sont des femmes et des hommes de terrain, responsables et disponibles. Ils sont prêts à s'investir pour défendre vos intérêts et veiller au respect de vos droits en CAP, tant en ce qui concerne vos futures demandes de mutation que pour la défense de vos dossiers de promotion.

Proches de vous et de vos préoccupations, vous pouvez être certains de l'entier dévouement de nos futur(e)s élu(e)s.

Nous comptons sur vous, pour nous permettre de vous faire entendre. Votez et faites voter UNSA-SANEER !

Bien à vous,

Christophe Nauwelaers
Secrétaire Général

UNSA SANEER

NOS VALEURS

LIBRE ET AUTONOME

"Libres ensemble", plus qu'un slogan une réalité. À l'UNSA, chaque syndicat affilié est **libre et autonome**. Le SANEER est **libre** de ses orientations et revendications tant pour les négociations concernant le domaine statutaire que les réformes métier. **Autonome** car ne dépendant pas, à l'inverse des autres organisations syndicales, de notre fédération. Les cotisations de nos adhérents restent à la disposition de notre syndicat.

CORPORATISTE

Le SANEER, un syndicat résolument corporatiste mais ouvert aux autres. **Parce que l'on défend bien ce que l'on connaît bien**, le SANEER est un syndicat spécialisé dans la défense des droits et du métier des IPCSR par des IPCSR. Ouvert aux autres car toujours prêt à conseiller et appuyer les collègues désireux de changer d'orientation professionnelle, tant lors des demandes de détachement entrant que sortant vers d'autres corps.

INFORMER SANS DÉFORMER

Pour le SANEER, informer sans déformer, **c'est plus qu'une règle** que nous nous imposons, **c'est notre éthique**. En tant qu'Organisation Syndicale, nous estimons vous devoir une information rapide, sans déformation ni politisation, la plus complète possible et accessible au plus grand nombre. Notre site internet fait partie des moyens qui vous sont proposés pour vous informer.

LIBERTÉ DE PAROLE

C'est une réalité **au SANEER, le débat d'idées est une priorité** et notre mode de fonctionnement. La liberté de parole nourrit la vie syndicale et participe à nos prises de position et revendications vis à vis de l'administration. Le SANEER privilégie l'écoute des IPCSR et la concertation.

PARITÉ ET DIVERSITÉ

Au SANEER, la parité homme-femme est une réalité, parce que pour nous, c'est une richesse. Notre Bureau national compte un nombre important de femmes. La parité est respectée sur notre liste. Le SANEER affirme son engagement en faveur de l'égalité et contre les discriminations professionnelles. Il est le seul syndicat représentatif des IPCSR à avoir signé le **protocole d'accord diversité** du ministère de l'Intérieur.

REFUS DU NON SYSTÉMATIQUE

Le SANEER refuse toute posture idéologique ou dogmatique consistant à se positionner systématiquement dans le camp du NON. Le SANEER refuse de vous mentir en vous faisant des promesses irréalisables ! Il vaut mieux proposer, argumenter, négocier que de se voir imposer une réforme sans aucune contre-partie. **Défendre les intérêts des IPCSR point par point** est notre objectif, cela ne peut se faire qu'autour de la table des négociations.

Attributions des CAP

Les commissions administratives paritaires (CAP) sont les instances de représentation des personnels titulaires de la Fonction publique. Elles traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles.

Les CAP sont obligatoirement saisies pour donner un avis sur les actes ayant un impact sur la gestion du corps de l'agent et sur la carrière de chaque agent de ce corps, tels que la mutation, la titularisation, l'avancement de grade ou la promotion de corps, les recours en évaluation.

NOS OBJECTIFS ET REVENDICATIONS

DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC

Le SANEER refuse toute externalisation du service public des examens du permis de conduire. Ces missions doivent continuer à être assurées par des fonctionnaires, les IPCSR. C'est la garantie d'un même examen et de l'égalité de traitement des candidats sur l'ensemble du territoire.

DÉFENSE DU CORPS DES IPCSR

Le SANEER se bat contre les lobbys des auto-écoles qui cantonneraient les IPCSR aux seuls examens et la pression de la hiérarchie visant à augmenter artificiellement les taux de réussite. Pour le SANEER, l'indépendance de jugement des IPCSR lors des examens est cruciale tout comme l'**indépendance des fonctionnaires** que nous sommes vis à vis du secteur marchand des EECA.

SALAIRE

L'intégration des IPCSR dans la grille du nouvel espace statutaire (NES) et les mesures du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) ont permis une augmentation du nombre de points d'indice indéniable. Entre 2012 et aujourd'hui un IPCSR de 3ème classe au 1er échelon est passé de l'indice brut 315 à 366, soit un gain de 51 points, un IPCSR de 1ère classe à l'échelon maximal de 619 à 701, soit un gain de 82 points. **Ces avancées salariales ont été obtenues par l'UNSA et les syndicats réformistes.** Pour ce qui est des primes, après avoir été plafonnées de nombreuses années au ministère de l'Écologie, le RIFSEEP permet la revalorisation indemnitaire tant attendue. Pour l'Île-de-France, la revalorisation de 2340 € de l'IFSE des IPCSR est à porter au crédit du seul SANEER. Demain, **le SANEER intensifiera son action afin d'obtenir la revalorisation, tant de l'IFSE, la prime fixe mensuelle et l'augmentation de l'enveloppe du CIA, la prime versée en fin d'année** pour tous les IPCSR. Pour le CIA l'objectif est d'atteindre le montant moyen servi au corps des Contrôleurs des Services Techniques (CST), ce qui permettra une augmentation moyenne de l'ordre de 490 €.

POSTES SÉCURITÉ ROUTIÈRE

I.P.C. oui ! Mais S.R. aussi ! De longues années, la partie SR de notre statut particulier nous a été refusée, la DSR privilégiant la production de places d'examen. Le SANEER a toujours revendiqué que la dimension sécurité routière soit reconnue aux IPCSR. Aujourd'hui, **le SANEER est le seul syndicat œuvrant pour que les postes SR soient, dès le 1er janvier 2019, exclusivement proposés aux CAP nationales des IPCSR et DPCSR.** Demain, **notre filière métier sera composée de deux branches**, celle de l'Éducation Routière et celle de la Sécurité Routière. Les IPCSR pourront changer de poste passant de l'une à l'autre sans devoir pour cela subir les incertitudes liées aux demandes de détachement. Diversifier le panel de nos métiers, voilà l'objectif du SANEER.

MISSIONS DE CONTRÔLE

La diversification de nos missions, une priorité pour le SANEER afin de combattre l'usure provoquée par la routine des examens. Un chiffre, 873, c'est le nombre de journées en 2017 (source DSR) consacrées aux contrôles courts et longs des CSSR. C'est nettement insuffisant. A l'avenir, le SANEER travaillera à ce que le nombre de contrôles soit augmenté tant vers les CSSR que les Opérateurs Agréés ainsi que les contrôles des formations qualifiantes (A2-A, B96, etc...) et que les audits des EECA labellisées soient rapidement mis en œuvre par la DSR.

RECRUTEMENT

Missions de contrôle des CSSR, des Opérateurs Agréés, des formations qualifiantes des auto-écoles, audit des EECA dans le cadre de la labellisation, attribution des postes SR aux IPCSR, le ministère de l'Intérieur doit reprendre sa politique de recrutement. **Le SANEER revendique un recrutement suffisant d'IPCSR permettant de répondre aux enjeux** que représentent le contrôle de la qualité des formations dispensées et le respect des engagements pris par les établissements auprès de l'État. Rappelons que les délais d'attente des candidats au permis de conduire sont liés à la qualité de la formation dispensée. Le SANEER n'oublie pas la réforme du permis de conduire de 2014, la loi Macron de 2015 et leurs effets sur notre profession ...

FUTURES RÉFORMES

Le SANEER combattra toute réforme ayant pour conséquence la dégradation des conditions de travail des IPCSR. Les premières pistes de réflexion de la réforme des examens moto nous semblent dangereuses, tant pour le quotidien des IPCSR que pour leurs compétences professionnelles. Spécialiser des IPCSR aux examens circulation, c'est restreindre leurs attributions. Des centres d'examen moto régionalisés ou regroupés par départements, des spécialistes à l'évaluation moto ... Un premier pas vers la privatisation ? La DSR nous a informés d'une funeste expérimentation à la demande de nos homologues de FO : positionner l'examineur à l'arrière du véhicule en examen pratique B. Suite à la consultation des IPCSR, FO fait volte face début octobre et décrie ce projet. La DSR pour autant n'abandonne pas l'idée. **Le SANEER s'opposera au projet visant à placer l'IPCSR sur la banquette arrière** du véhicule d'examen. Les experts que nous sommes ne doivent pas devenir de simples passagers surveillant l'allumage de voyants ou écouter des « bips » sonores afin de déterminer si l'enseignant a actionné une pédale. C'est aux IPCSR de mener leurs examens ! A personne d'autre !